



MAIRIE D'APCHAT

2 rue de la Mairie
63420 APCHAT

Tél : 04 73 71 80 07
mairie.apchat@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (article L 2121-14).

Le compte administratif 2025 a été voté le 24 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (recette d'assainissement, estives) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	59 601.22 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	86 549.40 €	Recettes des services	5 268.24 €
Autres dépenses de gestion courante	20 143.93 €	Impôts et taxes	150 026.52 €
Dépenses financières	210.94 €	Dotations et participations	126 146.14 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	43 379.03 €
Atténuation de produits	3 124.31 €	Recettes exceptionnelles	585.00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	8.10 €
Total dépenses réelles	169 629.80 €	Autres recettes - Atténuation de charges	47.48 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 770.00 €	Total recettes réelles	325 460.51 €
Virement à la section d'investissement	0,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 892.00 €
Total général	174 399.80 €	Total général	328 352.51€

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2025

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe foncière propriétés bâties	177 963 €	40,38 %	71 861 €
Taxe foncière propriétés non bâties	65 873 €	79,00 %	52 040 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	103 629 €	13,00 %	13 472 €
TOTAL	347 465 €	-	137 373 €

d) Le personnel

2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 rédacteur territorial à 35h/semaine

CDD remplacement :

- 1 agent des services techniques à 30h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Remboursement d'emprunts	9 954.80 €	FCTVA	45 930.54 €
Travaux de bâtiments	6 794.40 €	Affectation (mise en réserve)	249 097.07 €
Travaux de voirie	44 010.00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Autres travaux (outillage, informatique, mobilier urbain, matériel cuisine, restauration registres, bouche incendie, Eclairage Public, reprise concessions cimetière et plan, panneaux, études ...)	9 481.71 €	Taxe aménagement	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	75 300.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 892.00€	Emprunt	0.00 €
		Caution	0.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	4 770.00 €
Total général	73 114.11 €	Total général	375 097.61 €

c) Les principaux travaux de l'année

- Matériel informatique/Mobilier de bureau (8 599.48 €)
- Reprofilage chemins (21 210 €)
- Voirie 2024 Fourges, Générargues, Heumes, route d'Anzat (20 982 €)
- Rénovation logement communal de Florat (5 774.40 €)

d) Les subventions d'investissements perçues

- DETR Voirie Florat-Laroche : 21 000 €
- DEPARTEMENT 63-FIC_Voirie Florat-Laroche : 41 420 €
- DEPARTEMENT 63-FIC_Pont Sagheat : 4 258 €
- DEPARTEMENT 63-Amendes de Police_Sécurisation carrefour : 7 500 €
- FDC API_Matériel informatique : 1 122 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2025 : 160 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 060 €
Produits des impositions directes / population	938 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 034 €
Dépenses d'équipement brut / population	377 €
Encours de la dette / population	377 €
DGF / population	522 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	55 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	19 %

f) Etat de la dette

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2025
Crédit Agricole	100 000 €	07/05/2021	07/05/2031	0,30 %	Fixe	60 359.10 €